



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES  
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

**ADPEP 45**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**SESSAD PRO**

**2014**

ADPEP 45  
25 Boulevard Jean Jaurès  
CS 15615  
45056 ORLEANS Cedex 1

SESSAD PRO  
123 rue de la Juine  
45160 OLIVET

## RAPPORT D'ACTIVITE

Le SESSAD PRO est autorisé à accueillir des adolescents et jeunes adultes âgés de 16 à 20 ans, (16 ans dans l'année scolaire considérée) présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles de la conduite et du comportement.

Par son action autour de l'employabilité, le SESSAD-PRO accompagne le jeune vers la formation qualifiante, favorise l'insertion professionnelle et sociale en milieu ordinaire, stimule les capacités du jeune et ses possibilités d'évolution dans son milieu de vie (famille, école, entreprise, environnement social).

Ce service a intégré dans son fonctionnement l'Action de Construction de Projet (Alience).

Le SESSAD PRO Pep 45 a ouvert le 1<sup>er</sup> Octobre 2010 avec un financement de 15 places sur les 40 prévues dans le projet.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2013 nous avons obtenu 10 places supplémentaires portant ainsi le nombre de places financées à 25. La montée en charge s'est poursuivie en 2014 avec 10 nouvelles places à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, ainsi le service compte 35 places et approche l'effectif de 40 places prévu dans le projet. La montée en charge peut se résumer ainsi

**Montée en charge initialement Prévues**  
**15 places en septembre 2010**  
**15 places en septembre 2011**  
**6 places en septembre 2012**  
**4 places en septembre 2013**

**Montée en charge effective**  
**15 places en septembre 2010**  
**10 places en juillet 2013**  
**10 places en mai 2014**

## ➤ **Actions auprès des usagers**

### ↳ **Actions éducatives et pédagogiques**

Nous avons accompagné au total 29 jeunes en prise en charge globale et 23 jeunes en prise en charge partagée.

Nous distinguons les actions menées dans le cadre de la prise en charge à 100% de celles menées dans le cadre de la prise en charge partagée.

- **Prise en charge à 100%** : Nous avons accompagné 29 jeunes dans les situations suivantes :

- 5 jeunes en Action de construction de projet
- 5 jeunes en ULIS PRO
- 4 jeunes en Lycée-PRO
- 7 jeunes en CFA et CFAS
- 3 jeunes en MFR
- 1 jeune en CDI
- 4 jeunes au domicile

- **Prise en charge partagée** :

Pour la période du 01/01/2014 au 31/08/2014 de l'action 2013-2014, nous avons accompagné 8 jeunes qui étaient inscrits dans l'action 2013-2014

- 4 jeunes de l'IME de La Source
- 1 jeune de l'IME de Baule
- 2 jeunes de l'IME de Gien
- 1 jeune de l'ITEP Fernand Oury

Pour la période du 17/09/2014 au 31/12/2014 de l'action 2014-2015, nous avons accompagné 15 jeunes qui participent à l'action 2014-2015

- 10 jeunes de l'IME de La Source
- 2 jeunes de l'IME de Gien
- 2 de l'ITEP F Oury
- 1 de l'IME de Neuville

## ↩ Difficultés rencontrées

- L'Action de construction de projet 2014- 2015 fonctionne sans financement FSE, les jeunes qui y participent doivent être en prise en charge partagée. Nous avons lancé l'Action le 8 septembre 2014, la première notification de la MDPH pour une prise en charge partagée dans le cadre de l'ACP est arrivée le 17 septembre et les autres entre le 13 octobre et le 24 novembre. D'une part, nous souhaitons maintenir une date commune de lancement de l'action pour l'ensemble des jeunes afin de garder l'esprit de cette action qui consiste à créer une dynamique de groupe. D'autre part nous ne pouvons pas retarder le démarrage de l'action et attendre la dernière notification (novembre 2014) pour effectuer le séminaire de lancement. Ce constat nous conduit à modifier, en accord avec la MDPH, la procédure de demande de prise en charge partagée afin d'avoir reçu toutes les notifications début septembre.
- Au cours de cette année 2014 nous avons compté jusqu'à 10 jeunes au domicile sans autre accompagnement que le Sessad-Pro, ce qui n'est pas souhaitable, tant pour l'organisation du service que pour les jeunes eux-mêmes.

## ➤ Formation du personnel

Stages « comment apprend-on à lire et écrire à la maison des enfants ? » et « l'accueil des enfants de 12 à 18 ans » Institut Montessori à Nogent sur Marne

Journées Groupe régional SESSAD avec le CREAI d'Orléans

Journées nationales des SESSAD « les sessad à l'heure du bricolage »

Stage « améliorer les pratiques en matière d'écrit professionnel »

« Parcours de vie : désirs des personnes et réalités des organisations »

## RAPPORT FINANCIER

### ➤ **Activité 2014**

Depuis sa création en 2010, le service fonctionnait 208 jours par an, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30. Les éducateurs peuvent intervenir en dehors des horaires d'ouverture en fonction des besoins.

Depuis septembre 2014, afin d'harmoniser son calendrier avec le 2SAI, le Sessad-pro est passé en annualisation du temps de travail avec un planning modulé sur une base de 38 h 00 semaine.

En tenant compte de ce changement, pour l'année 2014, le service a fonctionné du vendredi 3 janvier 2014 au vendredi 19 décembre inclus soit 204 jours.

La particularité du service consiste en une prise en charge qui peut être :

- ✓ Soit à 100% par le Sessad-Pro
- ✓ Soit à 50/50 partagée avec un des établissements spécialisés du réseau

#### • **Activité 2014 en actes**

<b>NBRE DE SEMAINES</b>	<b>MOIS</b>	<b>ACTES PREVISIONNELS</b>	<b>ACTES REALISES</b>	<b>ECART MENSUEL</b>	<b>ECART CUMULE</b>
4,20	JANVIER	441	485	44	44
3,20	FEVRIER	420	494	74	118
4,00	MARS	336	519	183	301
3,20	AVRIL	378	524	146	447
3,80	MAI	357	528	171	618
4,00	JUIN	357	544	187	805
3,40	JUILLET	273	240	-33	772
1,00	AOUT	105	63	-42	730
4,20	SEPTEMBRE	462	729	267	997
3,80	OCTOBRE	420	674	254	1 251
3,80	NOVEMBRE	399	878	479	1 730
3,00	DECEMBRE	357	765	408	2 138
<b>41,6</b>	<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>4 305</b>	<b>6 443</b>	<b>2 138</b>	

Le nombre d'actes prévisionnel est établi sur une moyenne de 3 actes par semaine pour 35 places sur 41.6 semaines. Nous avons modifié le mode de comptage des actes au cours de cette année afin d'être au plus proche de la réalité de l'activité, notamment sur le temps passé dans les déplacements. Nous nous rapprochons du mode de calcul du 2SAI qui est de 5 actes par semaine.

Pour le nombre d'actes réalisés nous distinguons :

- ✓ les actes des jeunes orientés et admis au Sessad-pro à 100%
- ✓ Les actes des jeunes orientés et admis au Sessad-pro en prise en charge partagée à 50/50

### **Jeunes admis au Sessad-Pro à 100%**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014 nous comptons **19 jeunes**.

Entre le 5 mai 2014 et le 24 novembre 2014 nous avons procédé à **l'admission de 10 jeunes**.

Nous avons par ailleurs arrêté l'accompagnement d'un jeune au 17/09/2014.

Les entrées se traduisent de la manière suivante :

- ✓ Deux jeunes le 5 mai 2014,
- ✓ Deux jeunes le 25 Août 2014,
- ✓ Cinq jeunes le 1<sup>er</sup> septembre 2014,
- ✓ Un jeune le 24 novembre 2014.

**Nombre d'actes réalisés pour 29 jeunes à 100% en 2014 : 4953**

### **Jeunes admis au Sessad-Pro à 50% :**

**Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2014, nous comptons 8 jeunes en prise en charge partagée soit **4 places occupées**.**

- ✓ 4 de l'IME de La Source
- ✓ 1 de l'IME de Baule
- ✓ 2 de l'IME de Gien
- ✓ 1 de l'ITEP F Oury

**A Partir du 17 septembre 2014**, nous avons procédé à l'entrée d'une nouvelle promotion de **15 jeunes** en prise en charge partagée.

- ✓ 10 de l'IME de La Source
- ✓ 1 de l'IME de Neuville
- ✓ 2 de l'IME de Gien
- ✓ 2 de l'ITEP

**Nombre d'actes réalisés pour les 23 jeunes à 50% : 1490**

**Au total nous avons effectué 6443 actes pour :**

- ✓ **19 jeunes à 100% et 8 jeunes à 50%** du 1<sup>er</sup> janvier au 5 mai 2014, soit **23 places occupées** pour **25 financées**.
- ✓ **21 jeunes à 100% et 8 jeunes à 50%** du 5 mai au 25 août 2014, soit **25 places occupées** pour **35 financées**.
- ✓ **28 jeunes à 100% et 15 jeunes à 50%** du 25 août 2014 au 31 décembre 2014, soit **35,5 places occupées** pour **35 financées**.

Le nombre d'acte moyen réalisé par jeune et par semaine pour 2014 est de 4,5 pour 3 actes prévus.

**Nous avons 4 jeunes** inscrits sur la liste d'attente pour une prise en charge à 100% au 31 décembre 2014.

## ➤ Investissements

Il était prévu 21854 € d'investissement par autofinancement, il a été réalisé 21576 € soit un solde de 278 € qui ne sera pas reporté.

Nous avons procédé à l'achat d'un véhicule supplémentaire en septembre 2014 et de mobilier et matériel de bureau pour l'aménagement de l'accueil et de la salle de réunion en juillet et décembre 2014.

## ➤ Fonctionnement

La montée en charge s'est faite progressivement de mai à septembre pour les 100% et à partir du 17 septembre pour les 50% de l'ACP. Le budget représente 25 places en année pleine et 10 places sur 8 mois.

### ↪ Charges de fonctionnement

**Réalisé = 395 039 €**

**Budget = 561 273 €**

- Groupe 1

Réalisé = 38 430 €

Budget = 73 343

Le groupe 1 présente un excédent de **34913 €**

- Groupe 2

Réalisé = 274 437 €

Budget = 420 982 €

L'extension de 10 places a permis de créer :

- 0.5 ETP de chef de service,
- 0.5 ETP d'éducateur spécialisé,
- 0.5 ETP de conseillère en économie sociale et familiale,
- 0.2 ETP de psychologue du travail,

En personnel extérieur :

- 0.75 ETP d'éducateur technique
- 0.85 ETP d'éducateur spécialisé
- 0.08 d'ergothérapeute
- 0.08 d'orthophoniste

Le temps de psychologue du travail est rémunéré en personnel extérieur. A partir de septembre 2015, elle sera rémunérée en CDI.

L'ETP moyen réalisé sur 12 mois est de 4.76 ETP pour un budget de 6 ETP et 1.93 ETP sur 3.46 ETP pour le personnel extérieur.

0.15 ETP de psychiatre sont non pourvus par faute de candidature.

Il y a eu très peu de besoin en orthophonie et ergothérapie en 2014.

Le groupe 2 présente donc un excédent de **146 544 €**

Les temps d'éducateur technique et d'éducateur de suivi en personnel extérieur (compte 621) pour l'action de construction de projet du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2014 sont financés en partie par le Fond Social Européen.



Le nombre de prise en charge partagée diminuant, il conviendrait de redéployer du temps d'Educateur (personnel extérieur) vers du temps pour les prises en charge à 100 % et dans un premier du temps vers le poste de conseillère en économie familiale et sociale.

Le coût de l'évaluation interne figure au compte 648

- Groupe 3 Réalisé = 82 171 € Budget = 66 948 €

La charge brute est de 83 471 €.

La dépense du compte 6152000 est atténuée par une recette attribuée dans le cadre du COS pour la peinture des bureaux (fresque : 1 300 €)

La réalisation de la plaquette est en attente d'harmonisation avec le 2SAI.

Constitution d'une provision pour départ à la retraite à hauteur de 24 603 €.

Le groupe III présente un déficit de **15 223 €** après recette en atténuation.

↳ **Produits de fonctionnement** Réalisé = 563 209 € Budget = 531 425 €

- Groupe 1 Réalisé = 531 425 € Budget = 531 425 €

Dotation globale

- Groupe 2 Réalisé = 7 € Budget = 0 €

Régularisation de charges sociales

- Groupe 3 Réalisé = 30 477 € Budget = 0 €

La recette brute est de 31 777 €

Remboursement MAIF suite au cambriolage en produit de cession.

Reprise de provision COS pour la peinture et reprise de provision pour le financement de 2 mois de 10 places versé en 2013 (1300 €).

↳ **Résultat de l'exercice** Excédent = 166 871 €

L'analyse du résultat n'est pas significative puisque l'ACP est financée par le FSE jusqu'en août 2014.